

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : --

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 194-32-2017

Le Conseil municipal a procédé à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2017, d'un règlement portant le numéro 194-32-2017 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin d'augmenter les amendes reliées aux infractions relatives à la location en court séjour d'une habitation.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville au 100 Place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré, les jours ouvrables du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h00 et 13h00 à 16h30.

Ce règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 6e jour de juillet deux mille dix-sept



Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe